



No de résolution
ou annotation

Règlements de la Municipalité régionale de comté des Chénoué

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

RÈGLEMENT NUMÉRO 2013-84

Modifiant le schéma d'aménagement
et de développement révisé

Article 1

Le présent règlement modifie le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC des Chénoué (règlement 2007-02-47).

Article 2

L'alinéa qui suit est ajouté après 5^e alinéa de la sous-section « **Saint-Maurice** » de la section « **Les périmètres d'urbanisation** » :

En 2013, une nouvelle modification du schéma d'aménagement est adoptée pour faire face à la croissance résidentielle dans le périmètre d'urbanisation de Saint-Maurice. Afin de combler la demande qui s'établit maintenant à 35 résidences par année au cours de 12 prochaines années, une partie du lot 3 995 874 est exclue de la zone de réserve dans le périmètre urbain (voir tableau 26.4.2). Par ailleurs, pour s'ajuster au plan de lotissement résidentiel dans le secteur de la rue Montplaisir, une superficie d'environ 11,7 hectares est également exclue de la zone de réserve.

Article 3

Le tableau suivant est ajouté après le tableau 26.4.1 de la section « **Les périmètres d'urbanisation** » :

Tableau 26.4.2 : Répartition de la croissance urbaine et évaluation des besoins

Saint-Maurice (2013-2021)

Prévisions de la croissance résidentielle

Construction d'habitations unifamiliales (2009 - 2010 - 2011 - 2012)	135
Construction d'habitations multifamiliales (2009 - 2010 - 2011 - 2012)	4
Nombre annuel moyen de constructions résidentielles	35
Croissance prévue de nouvelles constructions résidentielles (2013 à 2021)	280

Secteurs résidentiels à développer

Lots - Secteurs	Aqueduc	Égout	Rue	Superficie vacante	Superficie brute/terrain	Nombre de terrains vacants
Secteur rue Grégoire	Projeté	Projeté	Projeté	7,7 ha	1 285 m ²	60
Secteur rue Brulé	Projeté		Projeté	9,2 ha	2 555 m ²	36
Secteur rue Benoit	x		x			30



No de résolution
ou annotation

Règlements de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Secteur rue Montplaisir	x		x			31
Lot 3 995 874	Projeté		Projeté	5,4 ha	2 050 m ²	30
Total						187

Article 4

La carte 9.7 « Périmètre d'urbanisation - Saint-Maurice (feuille 2/2) (2009-62A) » est remplacée par la suivante :

· Périmètre d'urbanisation - Saint-Maurice (feuille 2/2) (2013-84)

Article 5

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

FAIT ET ADOPTÉ À SAINT-LUC-DE-VINCENNES, CE DIX-NEUVIÈME JOUR DU MOIS DE JUIN DEUX MILLE TREIZE (19 JUIN 2013).



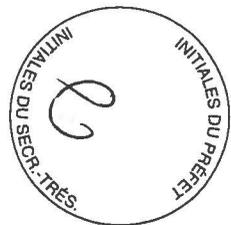
DIRECTEUR GÉNÉRAL

PRÉFET

ENTRÉE EN VIGUEUR

2013-08-05

No de résolution
ou annulation



Règlements
de la Municipalité régionale de comté des Cheneaux

RÈGLEMENT NUMÉRO 2013-84

CARTE

 Schéma d'aménagement
et de développement révisé
MRC des Cheneaux

Carte 9.7
**Périmètre urbain
Saint-Maurice
(2013-84)**

Feuillet 2/2

-  Ligne de cadastre
-  Ligne de transport d'électricité
-  Aqueduc
-  Réseau routier
-  Cours d'eau
-  Limite de lot
-  Zone glissement terrain (limite approx.)
-  Zone industrielle
-  Zone de réserve
-  Espace occupé
-  Espace vacant
-  Limite du périmètre urbain

Mètres
0 125 250 500

Projection: MTM, Nad 83, Fuseau 8
Echelle: 1:10 000

Planimétrie, Lignes et de l'annuaire pour le cadastre
© 2013, MRC des Cheneaux
Élaboré par: Bureau de planification MRC des Cheneaux
Comité de planification Longueuil (2013)
Échelle de l'annuaire Longueuil (annuaire.communisme.com) © 2013
Le Service des Cartes, 1000, rue de la Vallée

